

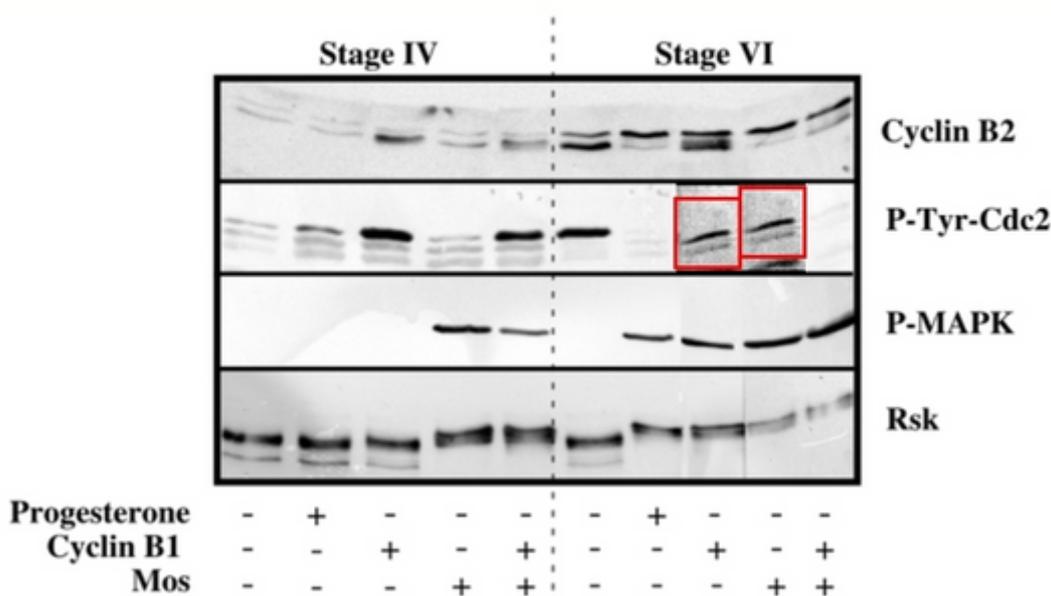
Intégrité scientifique à géométrie variable

En février, la patronne de la biologie au CNRS avait été absoute d'accusations de méconduite scientifique. Des chercheurs anonymes remettent en cause ces conclusions.

LE MONDE | 22.05.2018 à 10h00 | Par David Larousserie ([journaliste/david-larousserie/](#))

C'est une affaire d'inconduite scientifique présumée dont Sorbonne-Université (ex-université Pierre-et-Marie-Curie) ne parvient pas à se défaire. Par ricochet, elle éclabousse également le CNRS. En septembre 2017, onze articles cosignés par Catherine Jessus, directrice de l'Institut des sciences biologiques du CNRS et spécialiste du développement dans un laboratoire associé à Sorbonne-Université, étaient mis en cause par un blogueur allemand, Leonid Schneider, et par le site de critiques d'articles de recherche PubPeer. Ces articles étaient soupçonnés de contenir des manipulations d'images, non conformes aux bonnes pratiques de laboratoire.

Fig. 6.



Résultats d'une expérience d'identification de protéines. Cette figure, issue d'un article publié en 2004 dans la revue « Development », présente une suspicion de manipulation (en rouge). PUBPEER

Le 21 février, un communiqué de Sorbonne-Université et du CNRS annonçait qu'« une commission d'enquête conclut à l'absence de méconduite scientifique ». Mais la manière dont les chercheurs ont été lavés de ces accusations par les enquêteurs n'a pas convaincu tout le monde. Dans une lettre ouverte cinglante de 45 pages, publiée le 16 mai sur le site Sauvons l'université

(<http://www.sauvonsluniversite.fr/spip.php?article8317>), un groupe anonyme d'une dizaine « de femmes et d'hommes généticiennes, généticiens, biochimistes, biologistes cellulaires et moléculaires » démontent l'analyse de leurs confrères.

« Incompétence »

Le verdict est très sévère : l'analyse de « chacune des 21 figures [considérées dans le rapport] about[ti] à 20 conclusions diamétralement opposées à celles de la commission d'enquête ». Le groupe n'a pas de mots assez durs pour qualifier ce rapport d'enquête : « incompétence », « argumentation confuse et scientifiquement aberrante », « totale incohérence », « ne maîtrise absolument pas la technique »...

Ces constats virulents, très argumentés, apparaissent globalement justes à des biologistes que nous avons contactés. « Nous ciblons les rédacteurs de la commission d'enquête, pas les chercheurs. Nous avons été choqués de voir écrites des choses fausses. Cela encourage les

mauvaises pratiques », explique un des rédacteurs de la lettre ouverte, qui a choisi l'anonymat par crainte des « *représailles* ».

En fait, les investigateurs avaient reconnu la plupart des manipulations au sein des images. Mais la controverse porte sur le fait qu'ils les qualifient de « *légitimes* », alors que la contre-expertise explique qu'elles ne sont pas conformes aux règles en vigueur. En particulier, des données « témoins » ou « de contrôle » sont réutilisées dans des figures, alors qu'elles ne devraient pas l'être. Cela rendrait « *caducs* » bon nombre de résultats, selon les auteurs de la lettre ouverte.

En outre, les contre-experts, pointilleux à l'extrême, rappellent que « *le non-respect d'une bonne pratique est une mauvaise pratique quoi qu'il arrive* ». Ils refusent également les excuses liées à l'ancienneté des articles ou au fait que les règles de présentation auraient évolué. « *Je ne dis certainement pas à mes étudiants de faire cela* », appuie une biologiste, qui « *adhère à l'analyse* » des experts de la lettre ouverte. « *Ça fait mal* », lâche un autre, qui avait déjà « *rigolé* » en lisant le rapport officiel. Car, à plusieurs reprises, les experts de la commission d'enquête sont eux-mêmes pris en flagrant délit d'erreurs (mauvaise lecture de légende, affirmations incohérentes, ignorance des protocoles de base...).

L'ensemble laisse une forte impression de malaise, comme si la commission n'avait fait que prendre note de la défense des mis en cause. Si les auteurs de la lettre ouverte ont raison, la complaisance des experts est problématique. C'est comme si un policier autorisait une violation manifeste du code de la route...

Conflit d'intérêts

Mais ce n'est pas le seul point trouble dans cette histoire. Trois corrections sur cinq restent encore à publier. Alors que le rapport indique que les journaux concernés avaient accepté ces rectificatifs, les éditeurs de ces publications ont répondu mi-mai au *Monde* être « *toujours en discussion* » avec les auteurs.

En outre, la composition de la commission, formée à l'initiative de Sorbonne-Université, laisse sceptique. L'établissement tait non seulement l'identité, mais aussi le nombre de ses membres. Elle a été présidée par un chercheur dont la position vis-à-vis des mis en cause le plaçait en conflit d'intérêts : ce biologiste du CNRS, élu à l'Académie des sciences en décembre 2017 et nommé chevalier de la Légion d'honneur le même mois, est en effet membre du conseil scientifique du CNRS et directeur d'un laboratoire associé entre le CNRS et Sorbonne-Université. En outre, en septembre, alors que l'enquête n'avait pas commencé, il avait tenu à rencontrer *Le Monde* à propos de cette affaire, au siège du CNRS, juste après une discussion avec Catherine Jesus, et semblait déjà certain de l'absence d'inconduite. L'intéressé a longtemps réfuté tout lien avec ce rapport, alors que les métadonnées du document portent sa signature numérique.

« *Il aurait fallu que cette enquête soit faite par des personnes externes aux institutions concernées* », estime Pere Puigdomènech, membre du comité scientifique du CNRS et chercheur au CSIC (l'équivalent espagnol du CNRS). Signe que l'épisode suscite le malaise, le CNRS a entamé une réflexion pour mettre en place très prochainement « *un dispositif clair et pérenne* » afin de traiter les cas de soupçon de fraude scientifique.

Des éclaircissements qui semblent nécessaires. Certains minimisent ces fautes et embellissements dans les images, parlant de « *péché véniel* », de « *légèreté* », de « *failles humaines* », de « *négligence* »... D'autres font valoir que, finalement, l'exposition publique de ces chercheurs vaut déjà sanction. Ou encore que « *Catherine Jesus a été ciblée pour atteindre le CNRS* ». Beaucoup notent que les conclusions des articles incriminés, malgré les manquements, semblent valides.

Une difficulté supplémentaire dans cette histoire est que les inconduites avérées appartiennent à une zone grise : si elles ne constituent pas une fraude au sens de la fabrication ou de la falsification de résultats, elles ne représentent certainement pas une bonne pratique de laboratoire. Il s'agit bel et bien d'une atteinte à l'intégrité scientifique telle que définie par les textes de référence. Un constat ignoré par les tutelles scientifiques dans leur communication, et par les experts dans leur jugement.